

«Actualisation des bases de calculs pour les calculs prospectifs de l'AVS»

Rapport du Conseil fédéral du 28 janvier 2009

En réponse au postulat Schelbert Louis (07.3396) du 20 juin 2007

1 Introduction : le postulat Schelbert Louis (07.3396) et les calculs prospectifs de l'AVS

Le postulat Schelbert Louis (07.3396), qui a été déposé le 20 juin 2007, charge le Conseil fédéral de remettre aux Chambres fédérales à propos des objets pendants ou en cours concernant l'AVS, des rapports complémentaires tenant compte des changements intervenus dans les conditions de financement de l'AVS et présentant des pronostics plus plausibles que ceux réalisés dans le cadre de la 11^e révision de l'AVS.

Dans le développement du postulat, il est relevé que les avoirs du Fonds AVS s'élevaient à près de 32,1 milliards de francs à fin 2006, soit près de 20 milliards de francs de plus que ne le prévoyait le message concernant la 11^e révision de l'AVS du 2 février 2000.

Du côté des dépenses, les répercussions de la 10^e révision de l'AVS ont été surestimées. A l'inverse, les allègements dus aux accords bilatéraux, entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2002, se sont révélés plus importants que prévu.

Grâce à l'excellente situation économique des dernières années, l'augmentation des cotisations a été nettement supérieure aux prévisions. Ainsi, les cotisations ont augmenté de 4,6 % entre 1999 et 2000 et de 5,5 % entre 2000 et 2001, alors que l'augmentation prise en considération n'était respectivement que de 2,0% et de 2,7%. La population résidente a plus fortement augmenté que ne le prévoyaient les scénarios démographiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de 1995¹. Alors que le scénario de base prévoyait que la population résidente atteigne 7,4 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2008, cette dernière s'établissait effectivement à 7,6 millions d'habitants. Cette différence est surtout due au solde migratoire. Le scénario de base partait de l'hypothèse que, suite aux Accords entre la Suisse et l'UE sur la libre circulation des personnes, le solde migratoire des étrangers augmentait d'abord sur une courte période puis se stabilisait ensuite à un faible niveau, alors que la migration des ressortissants suisses demeurait constante. Le scénario prévoyait un solde migratoire de 27 300 personnes en 2000 qui diminuait ensuite progressivement jusqu'en 2007 pour atteindre 900 personnes. En réalité, le solde migratoire a été de 20 200 personnes en 2000, il s'est élevé l'année suivante à 41 800 personnes et est demeuré à ce niveau jusqu'en 2006. En 2007, la situation économique favorable et l'entrée en vigueur de nouveaux accords avec l'UE a conduit à un nouveau bond du solde migratoire avec 75 500 personnes. Les accords bilatéraux et la situation économique favorable des dernières années ont ainsi eu une incidence plus forte que prévue sur le solde migratoire.

Les calculs prospectifs sont régulièrement adaptés aux scénarios démographiques, aux données statistiques ainsi qu'aux résultats des comptes de l'AVS les plus récents. Les perspectives présentées dans les deux messages du 21 décembre 2005 sur la 11^e révision de l'AVS (nouvelle version) se basent sur les chiffres de la population résidente publiés par l'OFS en 2002². En 2006, suite à la publication des nouveaux scénarios démographiques de l'OFS³, les perspectives budgétaires de l'AVS ont été mises à jour en tenant compte des nouveaux paramètres démographiques et économiques⁴.

¹ Les scénarios de l'évolution démographique de la Suisse 1995-2050, OFS 1996.

² Les scénarios de l'évolution démographique de la Suisse 2000-2060, OFS 2002.

³ Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2005-2050, OFS 2006.

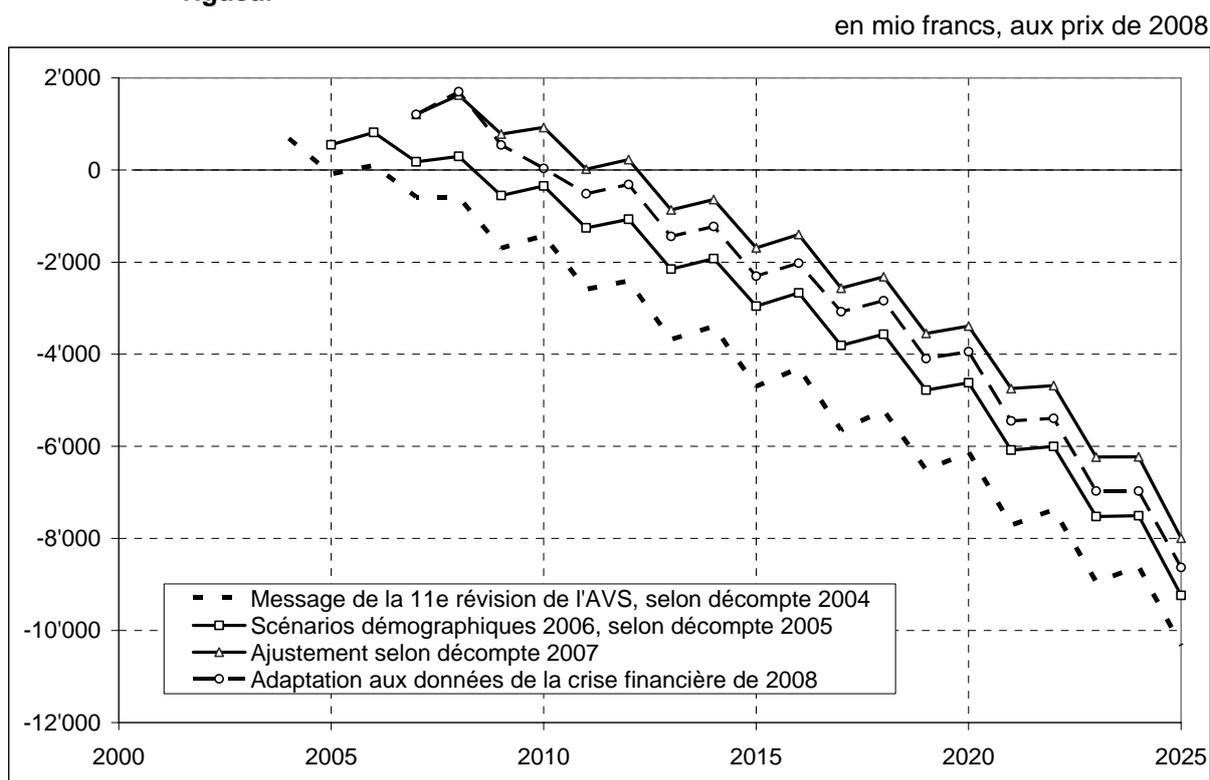
⁴ Conséquences des nouveaux scénarios démographiques de l'OFS pour le financement de l'AVS, OFAS 2006.

Depuis la parution des deux messages du 21 décembre 2005 sur la 11^e révision de l'AVS, le modèle utilisé pour élaborer les calculs prospectifs a été ajusté à plusieurs reprises :

- printemps 2006 : ajustement aux données statistiques et aux résultats des comptes 2005
- décembre 2006 : nouveaux scénarios démographiques et adaptation des paramètres économiques
- printemps 2007 : ajustement aux données statistiques et aux résultats des comptes 2006
- printemps 2008 : ajustement aux données statistiques et aux résultats des comptes 2007
- décembre 2008 : mise à jour selon les toutes dernières prévisions économiques en lien avec la crise sur les marchés financiers

Le système de financement par répartition exige que les recettes courantes de l'assurance, produit des intérêts non compris, couvrent les dépenses courantes. Le résultat de répartition est la différence entre les recettes (sans les intérêts) et les dépenses. Le graphique 1 présente le résultat de répartition pour le scénario « moyen » que l'on obtient selon le régime AVS en vigueur (sans la 11^e révision), aux prix de 2008 : il reprend donc les calculs présentés dans les messages sur la 11^e révision de l'AVS du 21 décembre 2005 en les adaptant aux nouveaux scénarios démographiques de l'OFS, aux hypothèses économiques adoptées en décembre 2006, ainsi qu'à la mise à jour effectuée au printemps 2008.

Graphique 1 : Résultat de répartition de l'AVS dans le scénario « moyen » pour le régime en vigueur



Le graphique montre que les mises à jour en lien avec les nouvelles données statistiques de ces dernières années ont conduit à des perspectives plus optimistes pour le résultat de répartition. Ceci est dû à la conjoncture économique favorable qu'a connue la Suisse ces dernières années.

L'application des nouveaux scénarios démographiques et les corrections apportées aux paramètres économiques fin 2006 ont légèrement amélioré les perspectives, bien que dans une moindre mesure par rapport aux autres mises à jour.

Par contre, la crise sur les marchés financiers aura pour conséquence dès 2009, des cotisations inférieures à celles que prévoyait la mise à jour basée sur les comptes 2007, avec comme conséquence, une diminution du résultat de répartition.

2 Situation financière selon les bases de calcul utilisées jusqu'alors

2.1 Construction du modèle pour les calculs prospectifs de l'AVS

Le modèle construit pour les calculs prospectifs de l'AVS simule les différents flux de recettes et de dépenses qui caractérisent l'AVS.

Les dépenses sont constituées pour 97,5 % des prestations de rentes. L'évolution de la somme des rentes dépend du nombre d'ayants droit et également de l'indice mixte déterminant pour le calcul de la rente minimale. Ce dernier est calculé à partir de l'indice suisse des salaires (ISS) et de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) de l'OFS.

Pour la construction du modèle, on considère que les autres dépenses de l'AVS, qui sont pour l'essentiel, les allocations pour impotent, les frais pour moyens auxiliaires, les subventions versées à des institutions, les frais d'administration et de gestion, suivent l'évolution des prestations de rentes.

Les postes de recettes les plus importants sont les cotisations des assurés et des employeurs, la contribution des pouvoirs publics et les produits de la TVA. S'ajoutent encore les recettes de l'impôt sur les maisons de jeu et celles du recours contre le tiers responsable. Les cotisations des assurés et des employeurs évoluent selon l'effectif des personnes soumises à cotisation AVS et selon le montant moyen des cotisations AVS. La part des pouvoirs publics, financée entièrement par la Confédération depuis 2008, s'élève à 19,55 % du total des dépenses. Depuis 1999, sur le point de TVA prélevé pour financer l'AVS, 83 % sont directement versés à l'AVS et 17 % à la Confédération. Dans le modèle, on suppose que ces recettes évoluent comme la somme des cotisations AVS. Enfin, les produits du Fonds AVS, qui constituent une autre source de recettes, servent à maintenir le niveau du Fonds.

2.2 Hypothèses de base au modèle de calcul

Le modèle pour les calculs prospectifs de l'AVS se fonde sur un certain nombre d'hypothèses qui relèvent de trois domaines :

- les paramètres démographiques,
- les paramètres économiques,
- les paramètres politiques.

Les paramètres démographiques découlent de l'évolution de la population. Celle-ci dépend des naissances, des décès, de l'immigration et de l'émigration. L'OFS élabore périodiquement des scénarios démographiques qui se basent sur les effectifs de population observés et sur des hypothèses relatives à l'évolution démographique future⁵.

Les paramètres économiques supposent l'adoption de certaines hypothèses concernant l'évolution des prix et des salaires ainsi que sur le taux d'activité de la population.

Les paramètres politiques ont trait au fonctionnement concret de l'AVS. Dans les modèles, on considère les dispositions légales du régime en vigueur et l'on examine grâce aux simulations les conséquences financières des révisions de loi soumises au débat.

⁵ Voir note 3.

2.3 Scénarios démographiques de l'OFS en 2006

Pour établir les scénarios démographiques 2006, l'OFS est parti des effectifs observés jusqu'au 31 décembre 2004 et a formulé des hypothèses sur l'évolution jusqu'en 2050 de certains facteurs susceptibles d'influencer la croissance de la population. Dans l'intervalle, les valeurs de ces paramètres sont interpolées.

L'OFS a établi trois scénarios de base. Le scénario « moyen » ou le scénario de référence (A-00-2005) prévoit une évolution démographique correspondant à celle des dernières années et il prend en compte les tendances observables à la suite de l'entrée en vigueur des accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes. Le scénario « haut » (B-00-2005) se base sur des hypothèses plus favorables pour la croissance démographique, alors que le scénario « bas » (C-00-2005) a des hypothèses moins favorables pour l'augmentation de la population. En résumé, les hypothèses formulées sont les suivantes.

Tableau 1 : Résumé des hypothèses de l'OFS

Scénario	Fécondité	Espérance de vie à la naissance		Solde migratoire à partir de 2020
		Hommes	Femmes	
Moyen	1.40	85.0	89.5	15000
Haut	1.65	87.5	91.5	30000
Bas	1.15	82.5	87.5	0

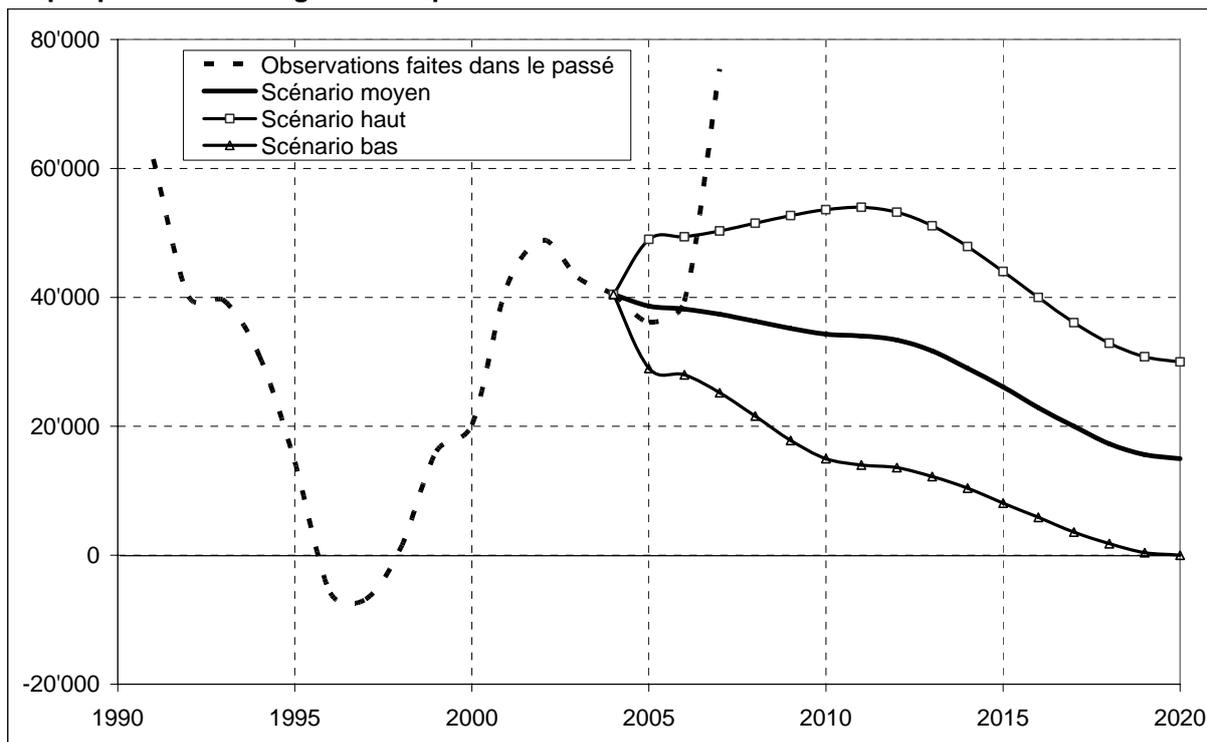
Selon les hypothèses retenues pour le scénario « moyen », l'OFS part de l'idée que le taux de fécondité se stabilisera à son niveau actuel, tandis que l'espérance de vie à la naissance augmentera d'ici à 2050 pour atteindre 85 ans chez les hommes et 89,5 ans chez les femmes. Quant au solde migratoire, il se stabiliserait à 15 000 personnes à partir de 2020.

D'après les hypothèses retenues pour le scénario « haut », le taux de fécondité augmente légèrement, l'espérance de vie atteint en 2050 87,5 ans chez les hommes et 91,5 ans chez les femmes, alors que le solde migratoire se situe à 30 000 personnes à partir de 2020.

Les hypothèses du scénario « bas » prévoient un taux de fécondité à la baisse, l'espérance de vie serait de 82,5 ans pour les hommes et de 87,5 ans pour les femmes. Le solde migratoire serait nul à partir de 2020.

Le solde migratoire des trois scénarios évolue par conséquent de la manière suivante, à partir de 2004 (graphique 2).

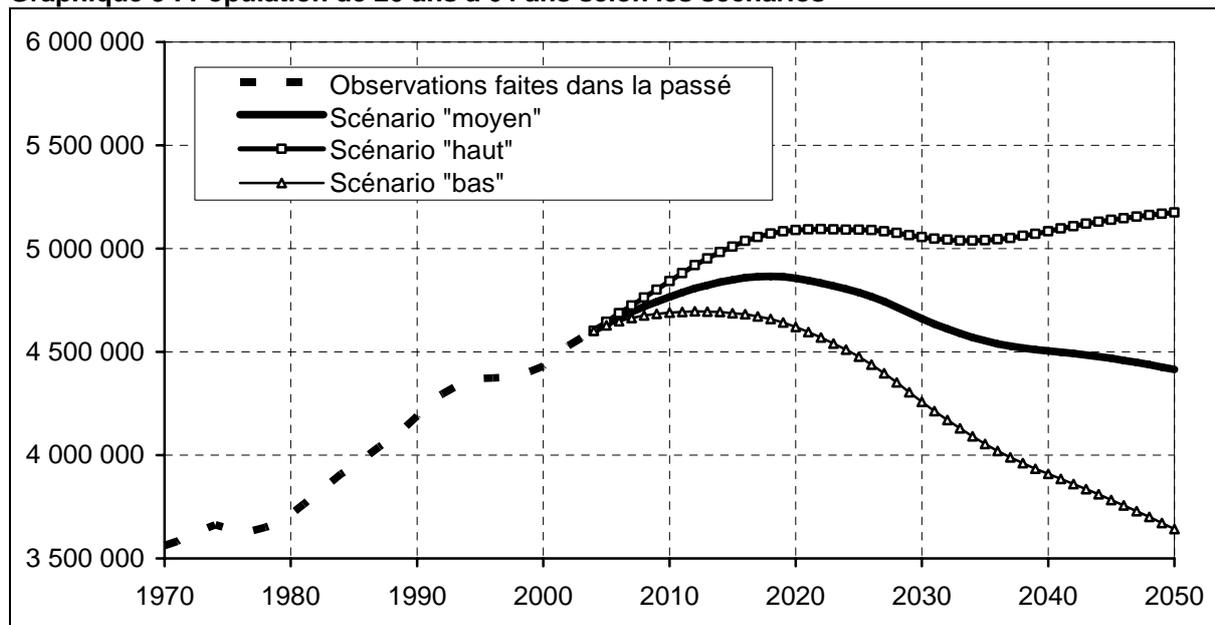
Graphique 2 : Solde migratoire depuis 1991 et dans les scénarios de 2005-2020



L'histoire récente montre que le solde migratoire peut varier très fortement. Il était de 61 000 personnes en 1991, mais il est devenu négatif en 1996 et 1997. Il est remonté ensuite pour atteindre le chiffre de 40 000 personnes en 2004. Son évolution en 2005 et 2006 correspond à peu près à l'hypothèse du scénario « moyen », alors qu'il fait un bond en 2007 avec 75 500 personnes. Il s'agira d'analyser dans quelle mesure l'évolution constatée du solde migratoire se répercutera sur son cours futur.

En fonction des hypothèses présentées au tableau 1, la population évolue d'ici à 2050 de la manière suivante (graphiques 3 et 4).

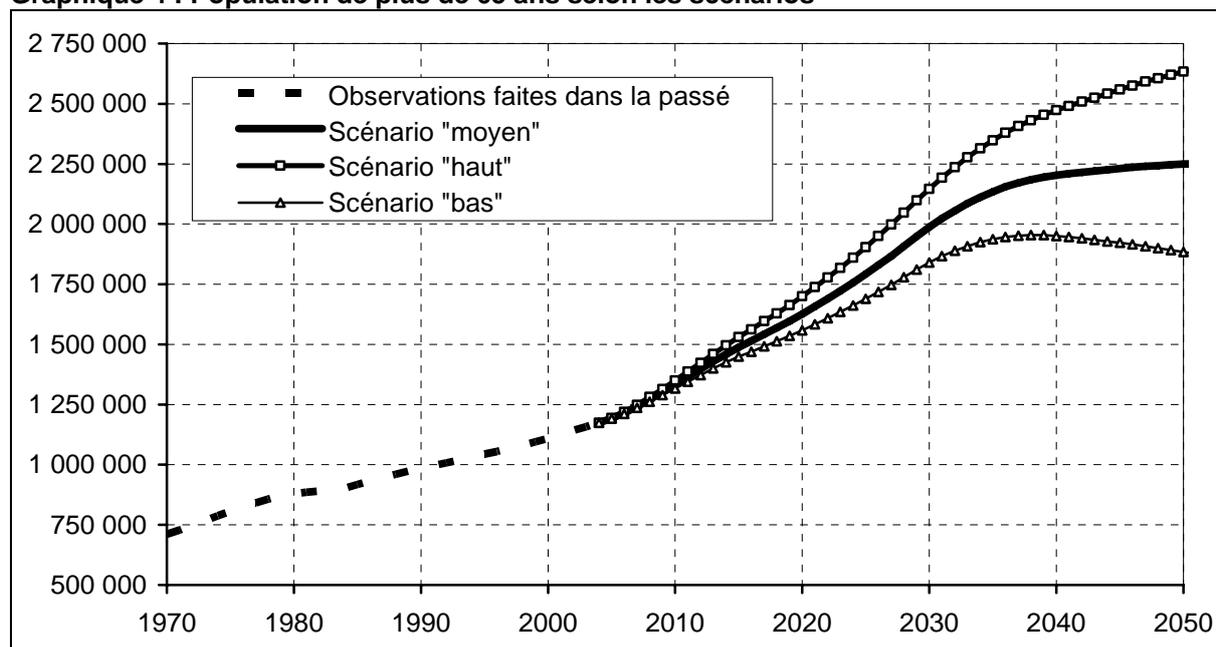
Graphique 3 : Population de 20 ans à 64 ans selon les scénarios



L'effectif des personnes en âge de travailler dépend fortement du scénario considéré. Jusqu'en 2030 environ, cette dépendance tient surtout aux hypothèses retenues en ce qui concerne la migration ;

ensuite, elle est renforcée encore par les différentes hypothèses relatives à la fécondité. Les hypothèses sur l'espérance de vie jouent un rôle mineur dans cette tranche d'âge.

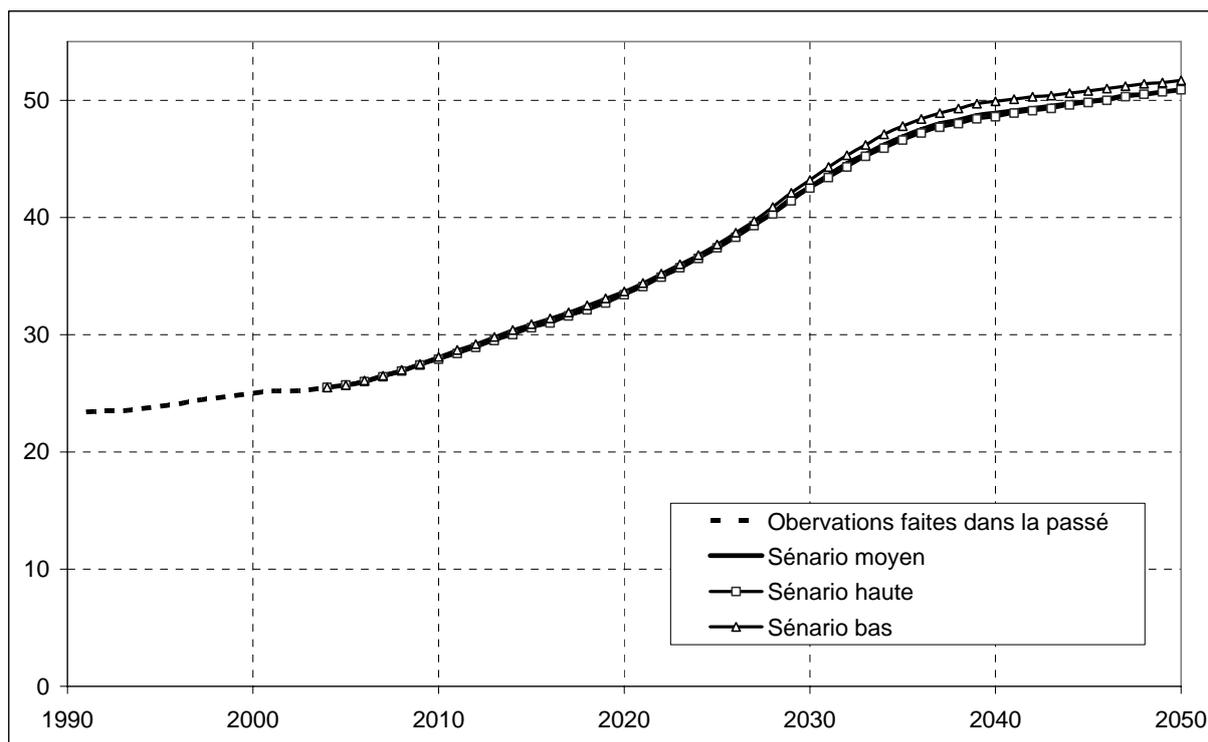
Graphique 4 : Population de plus de 65 ans selon les scénarios



Les différentes hypothèses sur la migration ont une forte incidence sur la variation du nombre des nouveaux retraités et des jeunes retraités. L'espérance de vie influe sur la durée pendant laquelle une personne perçoit une rente AVS. Dans le scénario « haut » et le scénario « bas », les effets des hypothèses concernant la migration et l'espérance de vie se renforcent mutuellement, si bien que le nombre attendu de retraités diffère considérablement de l'un à l'autre.

Indicateur très révélateur du vieillissement survenant dans le système de financement par répartition, le rapport de dépendance mesure le rapport du nombre de personnes de plus de 64 ans à celui des personnes en âge de travailler, soit de 20 à 64 ans. Appliqué aux trois scénarios, le calcul du rapport de dépendance aboutit aux courbes du graphique 5.

Graphique 5 : Evolution du rapport de dépendance (en %), soit le nombre des personnes de plus de 64 ans par rapport à celui des personnes de 20 ans à 64 ans, selon les scénarios



Le rapport de dépendance dans les scénarios « haut » et « bas » évolue de façon analogue à celui du scénario « moyen » (de référence), car les effets des hypothèses combinées se neutralisent. Il n'en demeure pas moins que, par rapport au niveau enregistré en 2005, le taux de dépendance double au cours de la période de 2025 à 2040 dans les trois scénarios. Par rapport à la situation actuelle, cela signifie qu'il faudra deux fois plus de personnes actives pour financer les rentes du même nombre de rentiers à l'AVS.

2.4 Hypothèses économiques

Pour établir les calculs prospectifs, en plus des hypothèses démographiques, des hypothèses d'ordre économique relatives à l'évolution des prix et des salaires sont également nécessaires. Jusqu'à présent, les hypothèses économiques relatives à l'évolution des salaires se fondaient sur l'évolution de l'indice suisse des salaires (ISS) établi par l'OFS.

Depuis l'entrée en vigueur de la 9^e révision de l'AVS en 1979, l'évolution de la rente minimale est donnée par la moyenne arithmétique de l'ISS et de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC).

Sur la base des trois scénarios démographiques de l'OFS, on peut définir une fourchette de diverses évolutions possibles. La croissance du salaire nominal étant assimilée dans le modèle à l'augmentation du revenu moyen soumis à l'AVS. L'OFAS lie les scénarios démographiques avec les hypothèses suivantes relatives aux salaires et au renchérissement⁶ :

Pour l'année en cours et la période de planification financière, les prévisions du Conseil fédéral concernant les salaires et le renchérissement sont appliquées au scénario « moyen ».

⁶ Voir note 4.

Tableau 2 : Hypothèses d'ordre économiques à court terme, scénario « moyen »

Année	2009	2010	dès 2011
Salaires nominaux	2.0%	1.5%	2.5%
Renchérissement	0.7%	0.8%	1.5%
Salaires réels	1.3%	0.7%	1.0%

La crise des marchés financiers se répercutera sur l'évolution générale des salaires avec du retard, du fait que les salaires sont toujours négociés entre partenaires sociaux au cours de l'année qui précède.

De plus, il est admis que le nombre des personnes occupées en équivalent plein temps baissera de 0,3 % en 2009 et de 0,8 % en 2010.

Pour les années suivantes, les hypothèses relatives à l'évolution des prix et des salaires figurent dans le tableau 3 :

Tableau 3 : Hypothèses de l'OFAS pour le moyen terme

Scénario	Salaires réels	Renchérissement	Salaires nominaux
Moyen	1.0%	1.5%	2.5%
Haut	1.5%	1.5%	3.0%
Bas	0.5%	1.5%	2.0%

S'agissant de l'évolution des prix, l'hypothèse retenue est que l'IPC augmente chaque année de 1,5 % ; concernant les salaires nominaux, l'hypothèse est que l'ISS soit de 2,5 % pour le scénario « moyen », 3,0 % pour le scénario « haut » et 2,0 % pour le scénario « bas ». Cela conduit à une croissance réelle des salaires respective de 1,0 %, 1,5 % et 0,5 %.

Ces hypothèses supposent par ailleurs implicitement que les taux de cotisants, répartis par sexe et par nationalité, demeurent constants. Le taux de cotisants est la proportion des personnes payant des cotisations à l'AVS par rapport à l'ensemble de la population.

2.5 Ajustement annuel aux statistiques les plus récentes

Les calculs prospectifs sont mis à jour chaque année en fonction des statistiques les plus récentes. On utilise à cet effet les registres des rentes et des assurés les plus récents, afin de redéterminer périodiquement les valeurs à introduire dans les calculs, par exemple le montant moyen des rentes, le montant moyen des salaires ou le taux de cotisants. Les perspectives sont également mises à jour chaque année sur la base des comptes de l'AVS résultant de l'exercice précédent.

3 Amélioration des paramètres économiques du modèle

La comparaison entre les calculs prospectifs effectués par le passé et le résultat des comptes AVS publiés a révélé que l'évolution de la somme des salaires soumis à cotisation – et partant, de la somme des cotisations – a toujours été sous-évaluée. On a donc voulu contrôler les hypothèses admises jusque-là concernant l'évolution du taux de cotisants et le montant moyen des salaires soumis à cotisation.

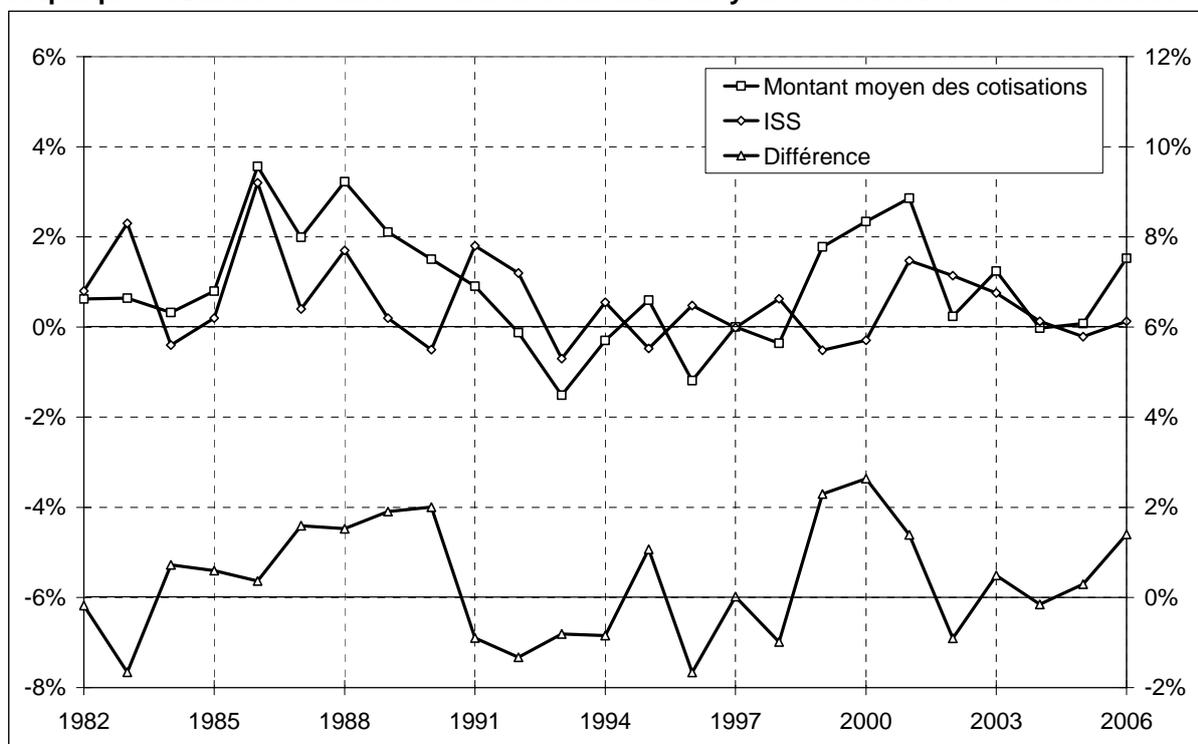
3.1 Evolution de l'indice des salaires et des montants moyens des cotisations

Le montant moyen des cotisations AVS est fonction du montant moyen des salaires soumis à cotisation. Or, si ce montant est calculé à l'aide de l'ISS, les variations structurelles affectant le marché du travail demeurent inaperçues. L'ISS ne tient pas compte, notamment, de la hausse du

revenu soumis à cotisation dont bénéficie un employé promu à une fonction supérieure, ni de l'amélioration des qualifications professionnelles de la main-d'œuvre. Enfin, les revenus soumis à cotisation absorbent aussi les variations enregistrées au niveau du taux d'occupation, qui n'entrent pas encore en considération dans le modèle utilisé.

Le graphique suivant montre l'évolution réelle du montant moyen des cotisations et celle de l'ISS.

Graphique 6 : Différence entre l'évolution du montant moyen des cotisations et celle de l'ISS



Sources : Evolution du montant moyen des cotisations, OFAS ; évolution de l'ISS, OFS.

Les courbes du haut se lisent à l'aide de l'échelle de gauche, la courbe du bas, qui représente la différence des deux premières, à l'aide de l'échelle de droite.

Le montant moyen des cotisations a augmenté nettement plus que l'ISS durant les années 1984-1990, 1995, 1999-2001, 2003 et 2006 ; en 1983, de 1991 à 1994, en 1996, 1998 et 2002, son évolution a été plus faible. Pour les autres années, ils ont tous deux évolué de manière similaire.

Le graphique montre toutefois aussi que le montant moyen des cotisations réagit plus fortement et plus rapidement aux fluctuations économiques que l'ISS.

Le tableau 4 indique les taux de variation moyens des deux indices à différents moments. Les périodes suivantes entrent en considération :

1. période de 1980 à 2006
2. période d'observations subdivisées en quatre intervalles de temps réguliers
3. période de 1985-2006, 1990-2006, 1995-2006
4. période de 10 ans caractérisée par une majorité de différences négatives

Tableau 4 : Taux de variation moyen du montant moyen des cotisations et de l'ISS

Groupes de périodes	Période	Montant moyen des cotisations	ISS	Différence
1	1980-2006	0.85%	0.49%	0.36%
	1982-1988	1.75%	1.23%	0.52%
2	1988-1994	0.42%	0.42%	0.00%
	1994-2000	0.52%	-0.03%	0.55%
	2000-2006	0.98%	0.57%	0.41%
3	1985-2006	0.97%	0.52%	0.45%
	1990-2006	0.50%	0.38%	0.12%
	1995-2006	0.77%	0.33%	0.44%
4	1990-2000	0.21%	0.26%	-0.05%

Sources : Evolution du montant moyen des cotisations, OFAS ; évolution de l'ISS, OFS.

Les différences entre le montant moyen des cotisations et l'ISS oscillent le plus fréquemment entre 0,0 et 0,5 point; elles peuvent même varier plus fortement. La différence moyenne sur toute la période (1980-2006) est de 0,36 point. Si l'on subdivise celle-ci à intervalles de différentes longueurs, il apparaît que les périodes plus longues (du groupe 3) tendent à avoir une différence d'une valeur moyenne proche de 0,4 point, alors que les périodes plus brèves (du groupe 2) peuvent présenter de plus grandes fluctuations. Ainsi, la différence s'avère considérable entre 1994 et 2000 (0,55 point) alors qu'elle est en moyenne proche de zéro entre 1990 et 2000. La décennie de 1990 à 2000 se caractérise par des taux de croissance généralement faibles où les différences négatives sont presque compensées par la forte augmentation qu'a connue le montant moyen des cotisations en fin de période.

Ce tableau met en évidence que le montant moyen des salaires soumis à cotisation croît en général plus fortement que les salaires pris en considération par l'ISS. Notre hypothèse est que cette différence s'explique principalement par deux phénomènes que l'ISS ne reflète pas : les variations du taux d'activité et la structure du salariat. La différence positive enregistrée en moyenne annuelle entre le montant moyen des cotisations et l'ISS indique que l'ISS a davantage tendance à sous-estimer l'évolution des revenus soumis à cotisation qu'à la surévaluer. Les sections qui suivent présentent par conséquent quelle influence peuvent avoir les variations du taux d'activité et le changement structurel du marché de l'emploi sur les calculs prospectifs de l'AVS.

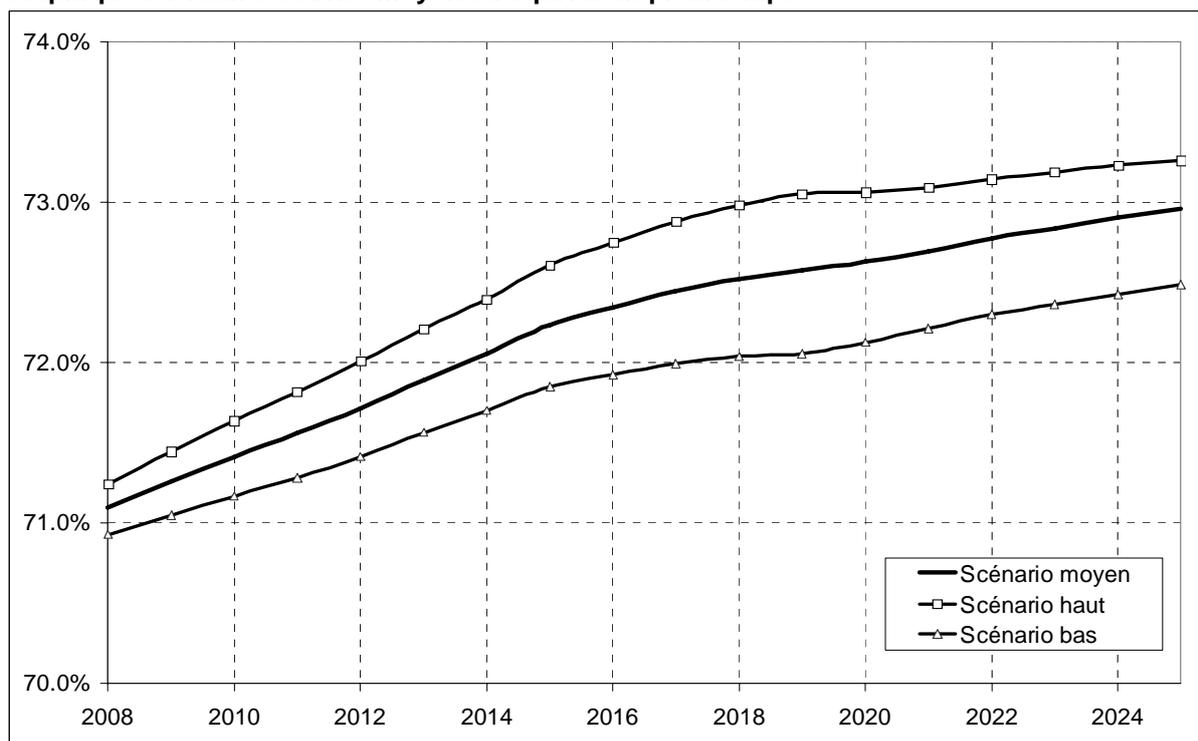
3.2 Evolution du taux d'activité

Pour l'essentiel, les cotisations AVS versées par les assurés et par les employeurs proviennent des revenus de l'activité lucrative. Le taux d'activité mesure la proportion des actifs par rapport à la population résidante en âge de travailler. Quand un actif modifie son taux d'occupation, la somme des salaires s'en trouve influencée, mais non le taux d'activité. A l'inverse, le taux d'activité mesuré en équivalent plein temps varie avec le taux d'occupation moyen de l'ensemble des actifs.

Les scénarios démographiques de l'OFS contiennent, eux aussi, des informations sur ce point, car le taux d'activité donne lieu à des hypothèses concernant la formation, la retraite et les questions liées à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Dans ses trois scénarios, l'OFS table sur une réduction du taux d'activité en équivalent plein temps des hommes, mais sur une augmentation massive de celui des femmes.

Le graphique 7 montre l'évolution du taux d'activité moyen en équivalent plein temps dans les trois scénarios.

Graphique 7 : Taux d'activité moyen en équivalent plein temps



Jusqu'en 2020, le taux d'activité en équivalent plein temps augmente en moyenne de 0,18 % dans le scénario « moyen », de 0,21 % dans le scénario « haut » et de 0,14 % dans le scénario « bas ». Les taux de croissance annuels demeurent soutenus au départ, avant de se réduire par la suite.

3.3 Estimation du changement structurel

Outre l'augmentation de l'activité, l'évolution actuelle se caractérise par un changement structurel se traduisant par la création de postes plus productifs et mieux payés. Or, l'ISS, qui mesure l'évolution de la moyenne des rémunérations relatives aux emplois fixes, ne tient pas compte de ce changement. Pour calculer la croissance du revenu moyen soumis aux cotisations AVS, le modèle utilisé devrait se distinguer de celui de l'ISS en intégrant un facteur qui reflète ce changement structurel. Comme nous l'avons vu à la section 3.1, il est judicieux de faire varier l'ampleur dudit changement avec les hypothèses relatives à l'évolution économique.

Le poids que représente le changement structurel s'obtient en soustrayant les différences observées entre le montant moyen des cotisations à l'AVS et l'ISS (section 3.1) du taux d'activité moyen en équivalent plein temps (section 3.2). Cela donne une augmentation de 0,2 %⁷ dans le scénario « moyen », de 0,3 % dans le scénario « haut » et de 0,1 % dans le scénario « bas ». Cette correction permet de réduire la tendance, observée dans le modèle utilisé jusqu'à présent, à sous-évaluer le montant moyen des revenus soumis à cotisation, sans avoir d'incidence sur le calcul de l'indice mixte.

Si l'on tient compte de l'évolution du taux d'activité en équivalent plein temps et du changement structurel en cours, on aboutit à une correction moyenne de 0,38 % dans le scénario « moyen ». Cette correction est de 0,51 % pour le scénario « haut » et de 0,25 % pour le scénario « bas ». Ces corrections correspondent aux différences observées dans la section 3.1.

⁷ D'après le tableau 3, il résulte des taux de variation moyens du montant moyen des cotisations et de l'ISS pour la période de 1980 à 2006 une différence de 0,36 point. Si l'on en déduit le taux de croissance moyen du taux d'activité en équivalent plein temps, qui est de 0,18 %, il reste 0,18 point, ce qui, arrondi, correspond à l'hypothèse de 0,2 % obtenue avec le scénario « moyen ».

3.4 Estimation par l'OFAS de l'évolution future de l'ISS

Comme le montre la section 3.1, l'ISS évolue en général dans une proportion inférieure à 1 % par année, en valeur réelle. Les hypothèses retenues dans l'ISS pour les salaires réels, dans le tableau 2, paraissent donc trop élevés. Mais si on les interprète comme des hypothèses pour la croissance des salaires réels sur lesquels sont prélevés les montants moyens des cotisations, les taux d'activité restant les mêmes, alors l'impact du changement structurel calculé à la section 3.3 y est compris.

En d'autres termes, les hypothèses relatives à l'évolution des salaires ou les valeurs estimées pour l'ISS doivent d'abord être corrigées du changement structurel : étant donné la valeur estimée du facteur structurel (section 3.3), les hypothèses de l'OFAS concernant l'évolution des salaires réels baissent respectivement de 0,2 point pour le scénario « moyen » pour s'établir à 0,8 %, de 0,3 point pour le scénario « haut » pour atteindre 1,2 %, et de 0,1 point pour se fixer à 0,4 % dans le scénario « bas ». Cela signifie que la correction à la baisse de l'ISS a une incidence sur le calcul de la somme des rentes (via l'indice mixte), et que le niveau des rentes évolue plus modérément que dans le modèle qui prévalait jusqu'à présent.

Il conviendra de vérifier régulièrement, et d'adapter au besoin, les hypothèses faites sur l'évolution de l'ISS, tout comme celles relatives au changement structurel.

3.5 Résumé des hypothèses relatives à l'attitude face à l'emploi et à l'évolution du montant moyen des salaires

Les hypothèses relatives à l'évolution des salaires réels selon le tableau 3 servent à estimer la croissance réelle du montant moyen des cotisations, le taux d'activité restant inchangé. Les hypothèses du modèle actuel de calculs sont affinées en tenant compte également d'une croissance du taux d'activité (cf. tableau 5).

Tableau 5 : Précision des hypothèses relatives à l'attitude face à l'emploi et à l'évolution du montant moyen des salaires

Scénario	ISS taux réel admise par l'OFAS	Changement structurel	Montant moyen des cotisations (sans taux d'activité)	Taux d'activité Ø 2008-2020	Montant moyen des cotisations (avec taux d'activité)
Moyen	0.80%	0.20%	1.00%	0.18%	1.18%
Haut	1.20%	0.30%	1.50%	0.21%	1.71%
Bas	0.40%	0.10%	0.50%	0.14%	0.64%

Prises ensemble, l'évolution de l'ISS admise par l'OFAS et l'hypothèse relative au changement structurel donnent, pour la croissance réelle du montant moyen des cotisations (le taux d'activité restant inchangé), l'équivalent de ce que l'on admettait jusqu'à présent comme hypothèse pour l'évolution des salaires. Tenir compte de la modification du taux d'activité en équivalent plein temps conduit à une augmentation de la somme des salaires soumis aux cotisations AVS ; cette incidence est prise en compte dans le modèle par des variations de l'effectif.

Ainsi, compte tenu de l'évolution du taux d'activité en équivalent plein temps, l'évolution du montant moyen des cotisations est de 1,18 % dans le scénario « moyen » ; il est donc de 0,38 point supérieur à celui qu'estime l'ISS. Dans le scénario « haut », cette différence est de 0,51 point et dans le scénario « bas », de 0,24 point.

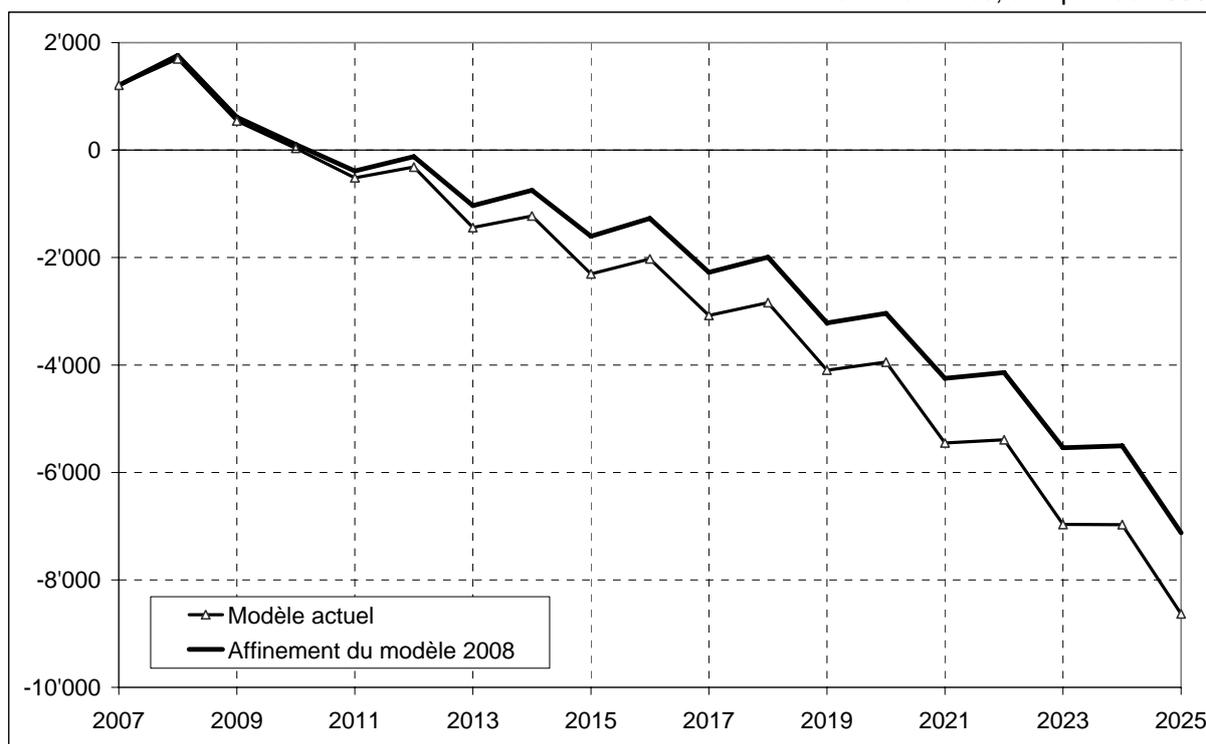
4 Effets des hypothèses affinées sur les calculs prospectifs de l'AVS

Dans ce qui suit, les hypothèses qui viennent d'être établies sont appliquées aux calculs prospectifs de l'AVS. Comme on l'a déjà relevé, une assurance financée par répartition comme l'AVS doit couvrir les dépenses courantes par les recettes engrangées la même année, le résultat de répartition étant la différence entre les recettes, intérêts non compris, et les dépenses.

Le résultat de répartition que l'on obtient avec le modèle corrigé (cf. section 3) ou sans cette correction (soit selon le modèle après adaptation de 2007, cf. graphique 1) se présente, pour le scénario « moyen », de la manière suivante (graphique 8).

Graphique 8 : Résultat de répartition de l'AVS d'après le modèle appliqué au régime en vigueur, compte tenu des répercussions de la crise financière

en mio francs, aux prix de 2008

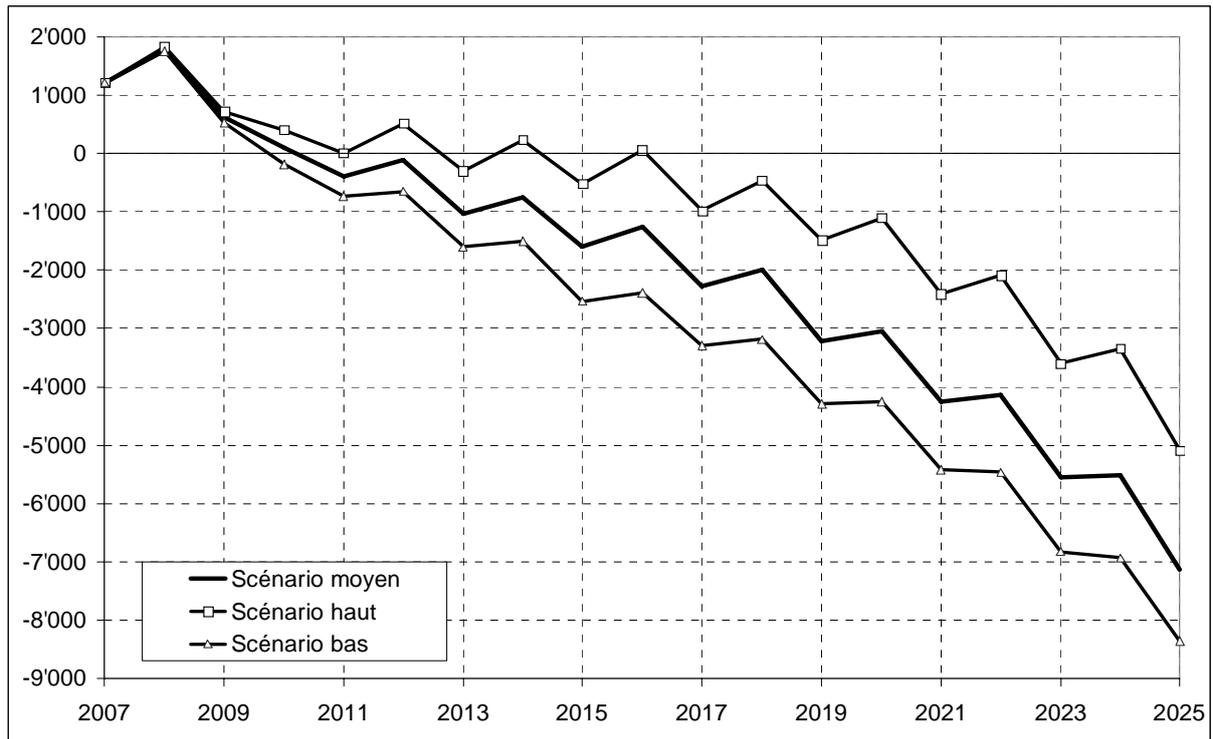


En adoptant des hypothèses plus fines concernant le taux d'activité en équivalent plein temps et le changement structurel en cours, on parvient à des déficits moins importants dans l'AVS.

Si l'on applique les adaptations décrites à la section 3 aux trois scénarios de l'OFS, l'évolution future du résultat de répartition est la suivante (graphique 9).

Graphique 9 : Résultat de répartition de l'AVS selon les scénarios se basant sur le régime en vigueur

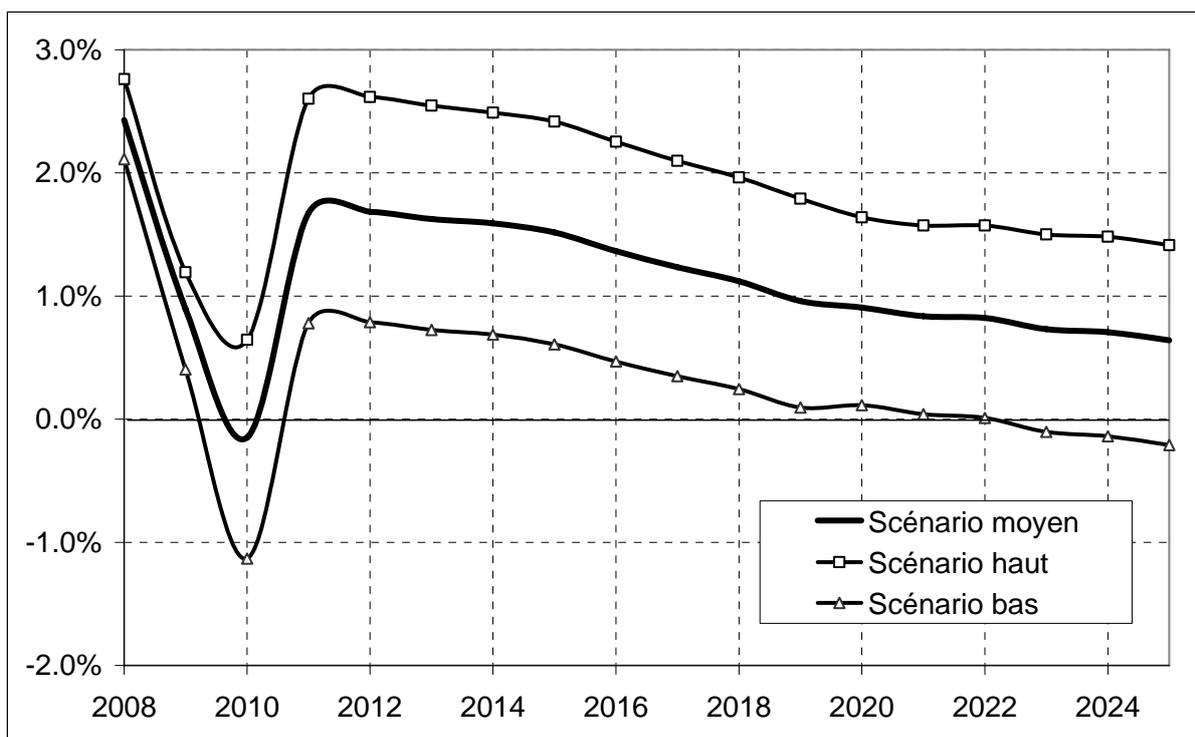
en mio francs, aux prix de 2008



Dans le scénario « moyen », le résultat de répartition devient négatif en 2011, dans le scénario « bas », en 2010 déjà. Dans le scénario « haut », il est encore une fois positif en 2016, après avoir été négatif en 2013 et en 2015 ; dans ce scénario également, le financement à moyen et à long terme n'est plus garanti.

Sur la base de ces nouveaux calculs, l'évolution de la somme des salaires soumis à cotisations AVS se présente ainsi (graphique 10).

Graphique 10 : Evolution annuelle de la somme des salaires soumis à cotisations AVS



La somme des salaires soumis à cotisations AVS croît jusqu'en 2015 en moyenne de 1,4 % dans le scénario « moyen », de 2,2 % dans le scénario « haut » et de 0,6 % dans le scénario « bas ». Cette croissance diminue ensuite dans tous les trois scénarios en raison de la stagnation du nombre d'actifs. En raison de la crise sur les marchés financiers, la croissance de la somme des salaires chutera ces deux prochaines années. Les scénarios « moyen » et « bas » envisagent même des taux de croissance négatifs.

A moyen et à long terme, la courbe des salaires soumis à cotisations AVS dans le scénario « moyen » est comparable à l'évolution du produit intérieur brut réel⁸. Pour le court terme, la somme des salaires soumis à l'AVS réagit avec retard aux variations abruptes du produit intérieur brut.

Les comptes détaillés établis en fonction du régime en vigueur se trouvent dans les tableaux 1 à 3 en annexe. Les tableaux 4 à 6 en annexe présentent les comptes de l'AVS dans l'hypothèse où la 11^e révision est appliquée dans la version que propose le message du Conseil fédéral du 21 mai 2005. Les tableaux 7 à 9 présentent l'effet des décisions prises par le Conseil national le 19 mars 2008.

5 Conclusion

Le présent rapport réexamine les hypothèses admises jusqu'à présent en ce qui concerne le taux de cotisants et les revenus moyens soumis à cotisations AVS. Le taux de cotisants devrait en effet s'accroître du fait de l'augmentation de l'activité lucrative constatée chez les femmes. Quant aux revenus moyens soumis à cotisation, ils évoluent plus fortement que l'ISS, surtout quand la conjoncture économique est favorable.

Ces constatations ont conduit à corriger le modèle appliqué pour établir les calculs prospectifs de l'AVS. Le nouveau modèle tient compte de l'augmentation que l'on peut attendre du taux d'activité en équivalent plein temps. D'autre part, les hypothèses admises jusqu'à présent sur l'évolution des salaires réels portent désormais sur l'évolution réelle des revenus moyens soumis à cotisations AVS.

⁸ Perspectives à long terme des finances publiques suisses, AFF 2008.

Les hypothèses utilisées pour calculer l'évolution future de l'ISS sont corrigées à la baisse au moyen d'un facteur reflétant le changement structurel que traverse le marché de l'emploi. Il s'ensuit que les hypothèses sur l'évolution des salaires sont elles aussi corrigées à la baisse. L'estimation de l'évolution de la somme des cotisations prend également en compte le changement structurel et l'évolution du taux d'activité en équivalent plein temps. Les effets de ces corrections se traduisent dans les calculs prospectifs pour 2020, par des recettes supplémentaires de 570 millions de francs et par des dépenses estimées à près de 330 millions de francs de moins. Le résultat de répartition s'améliore ainsi de 900 millions de francs (dans le scénario « moyen »).

Les calculs prospectifs seront régulièrement ajustés aux bases statistiques les plus récentes, en intégrant les résultats du compte d'exploitation de l'assurance. De même, les hypothèses faites sur l'évolution à venir de l'ISS et sur le facteur structurel devront être contrôlées régulièrement et, le cas échéant, réadaptées.

Pour les pronostics à long terme, il reste judicieux d'établir les perspectives de l'AVS selon des hypothèses assez larges pour représenter les différentes évolutions financières possibles. Cela permet d'intégrer les fluctuations que pourrait connaître la conjoncture et les variations démographiques qu'on peut attendre des migrations.

Les concepteurs de ce modèle n'ont toutefois pas la prétention de prédire exactement l'avenir des finances de l'AVS. Il n'est pas possible d'intégrer dans les scénarios l'éventualité de brusques retournements de conjoncture ou de chocs migratoires.

Les migrations pèsent en effet d'un poids important, surtout sur le montant des cotisations finançant l'AVS. Vu les fortes fluctuations enregistrées dans le passé, il conviendra de réexaminer en détail les hypothèses admises à propos du solde migratoire lorsqu'on élaborera les prochains scénarios.

Lorsqu'on tient compte de manière plus précise du taux d'activité et du changement structurel en cours, les déficits de l'AVS sont légèrement inférieurs à ceux calculés jusqu'à présent. En raison de la crise sur les marchés financiers, il faut prévoir que le résultat de répartition sera négatif dès 2011, si l'on s'en tient aux hypothèses du scénario « moyen ». Mais même dans le scénario « haut », le financement de l'AVS n'est plus garanti à moyen ni à long terme.

Annexes

Budgets relatifs aux trois scénarios

Outre les dépenses, les recettes et le résultat de répartition, le budget de l'AVS présente l'état du compte de capital de l'AVS et le taux de remplacement à la fin de chaque année considérée. Le taux de remplacement est le rapport des prestations de rente au montant moyen des revenus soumis aux cotisations de l'assurance. Le taux de remplacement des nouveaux allocataires est mesuré par l'indice du taux de remplacement, dont le niveau de 1980, date à laquelle l'adaptation des rentes au moyen de l'indice mixte a été introduite, correspond à 100 points.

Cette annexe contient les budgets de l'AVS sous les conditions suivantes :

- Régime en vigueur tableaux 1 à 3
- 11^e révision selon la version des messages du 21 décembre 2005 tableaux 4 à 6
- 11^e révision selon la version du Conseil national du 19 mars 2008 tableaux 7 à 9

La 11^e révision selon la version des messages du Conseil fédéral du 21 décembre 2005 porte principalement sur les points suivants :

- Retraite à 65 ans pour les femmes comme pour les hommes

- Nouvelles dispositions sur l'anticipation de la retraite
- Rythme d'adaptation des prestations en fonction de l'état du Fonds AVS
- Suppression de la franchise de cotisation pour les retraités actifs
- Prestation de préretraite

La 11^e révision doit, selon la décision du Conseil national du 19 mars 2008, porter principalement sur les points suivants :

- Retraite à 65 ans pour les femmes comme pour les hommes
- Nouvelles dispositions sur l'anticipation de la retraite
- Rythme d'adaptation des prestations en fonction de l'état du Fonds AVS
- Suppression de la franchise de cotisation pour les retraités actifs
- Réévaluation annuelle du revenu déterminant

Budget de l'AVS**Régime en vigueur****Scénario moyen**

Décompte 2007 - scénario A-00-2005

Montants en millions de francs

aux prix de 2008

Année	Dépenses		Recettes			Résultat de répartition	Compte de capital de l'AVS			Indice du taux de remplacement (1980 = 100)	
	Total	Cotisations et recours	TVA 1)	Pouvoirs publics	Produits des placements		Total	Variation annuelle	Etat à la fin de l'année 2) 3)		en % des dépenses
2007	33 303	25 282	2 121	7 109	290	34 802	1 209	1 499	40 637	122	94.3
2008	33 978	26 419	2 206	7 115	-4 330	31 410	1 762	-2 568	38 069	112	92.7
2009	35 734	26 655	2 226	7 465	856	37 202	612	1 468	39 272	110	93.6
2010	36 314	26 614	2 222	7 582	662	37 080	104	766	34 799	96	92.0
2011	37 526	27 060	2 259	7 817	860	37 996	- 390	470	34 755	93	93.2
2012	37 806	27 516	2 297	7 871	863	38 547	- 122	741	34 982	93	91.1
2013	39 548	27 963	2 335	8 216	850	39 364	-1 034	- 184	34 281	87	92.5
2014	39 794	28 408	2 372	8 268	831	39 879	- 746	85	33 860	85	90.4
2015	41 443	28 838	2 408	8 593	797	40 636	-1 604	- 807	32 553	79	91.6
2016	41 563	29 232	2 441	8 621	758	41 052	-1 269	- 511	31 561	76	89.6
2017	43 300	29 593	2 470	8 964	697	41 724	-2 273	-1 576	29 519	68	91.0
2018	43 401	29 924	2 498	8 988	633	42 043	-1 991	-1 358	27 724	64	89.0
2019	45 319	30 211	2 522	9 367	544	42 644	-3 219	-2 675	24 639	54	90.6
2020	45 470	30 485	2 545	9 400	442	42 872	-3 040	-2 598	21 677	48	88.6
2021	47 317	30 740	2 566	9 766	313	43 385	-4 245	-3 932	17 424	37	89.8
2022	47 529	30 992	2 587	9 811	169	43 559	-4 139	-3 970	13 196	28	87.8
2023	49 584	31 219	2 606	10 217	- 8	44 034	-5 542	-5 550	7 451	15	89.1
2024	49 838	31 440	2 624	10 270	- 205	44 129	-5 504	-5 709	1 632	3	87.1
2025	52 129	31 641	2 641	10 722	- 441	44 563	-7 125	-7 566	-5 958	- 11	88.6

Hypothèses concernant l'évolution économique en %:

Année	2008	2009	2010	à partir de 2011	
Indice des salaires (ISS)	2,2	1,8	1,3	2,3	1) 1,0 point (proportionnel) ; part de l'assurance 83 %, part de la Confédération 17 %
Changement structurel	0,2	0,2	0,2	0,2	2) 2007 : attribution à l'AVS de la part de la Confédération aux réserves d'or excédentaires de la Banque nationale (7,037 milliards de francs)
Renchérissement	2,0	0,7	0,8	1,5	3) 2010 : financement additionnel, transfert de 5 milliards de francs de l'AVS à l'AI

Adaptation des rentes tous les deux ans

OFAS / 7.1.2009

Budget de l'AVS**Régime en vigueur****Scénario haut**

Décompte 2007 - scénario B-00-2005

Montants en millions de francs

aux prix de 2008

Année	Dépenses		Recettes			Résultat de répartition		Compte de capital de l'AVS			Indice du taux de remplacement (1980 = 100)
	Total	Cotisations et recours	TVA 1)	Pouvoirs publics	Produits des placements	Total	Variation annuelle	Etat à la fin de l'année 2) 3)	en % des dépenses		
2007	33 303	25 282	2 121	7 109	290	34 802	1 209	1 499	40 637	122	94.3
2008	34 014	26 505	2 206	7 122	-4 336	31 497	1 819	-2 517	38 120	112	92.7
2009	35 818	26 821	2 232	7 481	858	37 392	716	1 574	39 429	110	93.6
2010	36 451	26 993	2 247	7 609	669	37 518	398	1 067	35 256	97	91.8
2011	37 884	27 695	2 305	7 887	880	38 767	3	883	35 618	94	93.0
2012	38 228	28 419	2 366	7 954	901	39 640	511	1 412	36 504	95	90.6
2013	40 217	29 143	2 426	8 348	911	40 828	- 300	611	36 576	91	91.9
2014	40 542	29 868	2 486	8 417	920	41 691	229	1 149	37 185	92	89.5
2015	42 458	30 590	2 546	8 798	911	42 845	- 524	387	37 022	87	90.7
2016	42 670	31 279	2 604	8 845	904	43 632	58	962	37 437	88	88.4
2017	44 862	31 935	2 658	9 280	877	44 750	- 989	- 112	36 772	82	90.1
2018	45 064	32 561	2 711	9 325	864	45 461	- 467	397	36 626	81	87.7
2019	47 125	33 144	2 759	9 734	835	46 472	-1 488	- 653	35 432	75	88.9
2020	47 388	33 687	2 805	9 791	801	47 084	-1 105	- 304	34 604	73	86.6
2021	49 730	34 217	2 849	10 255	742	48 063	-2 409	-1 667	32 426	65	88.0
2022	50 068	34 755	2 894	10 327	673	48 649	-2 092	-1 419	30 527	61	85.7
2023	52 651	35 276	2 937	10 839	573	49 625	-3 599	-3 026	27 050	51	87.2
2024	53 046	35 799	2 980	10 923	457	50 159	-3 344	-2 887	23 763	45	84.9
2025	55 904	36 305	3 022	11 488	303	51 118	-5 089	-4 786	18 626	33	86.4

Hypothèses concernant l'évolution économique en %:

Année	2008	2009	2010	à partir de 2011	
Indice des salaires (ISS)	2,2	2,0	1,7	2,7	1) 1,0 point (proportionnel) ; part de l'assurance 83 %, part de la Confédération 17 %
Changement structurel	0,2	0,3	0,3	0,3	2) 2007 : attribution à l'AVS de la part de la Confédération aux réserves d'or excédentaires de la Banque nationale (7,037 milliards de francs)
Renchérissement	2,0	0,7	0,8	1,5	3) 2010 : financement additionnel, transfert de 5 milliards de francs de l'AVS à l'AI

Adaptation des rentes tous les deux ans

OFAS / 7.1.2009

Budget de l'AVS**Régime en vigueur****Scénario bas**

Décompte 2007 - scénario C-00-2005

Montants en millions de francs

aux prix de 2008

Année	Dépenses		Recettes			Résultat de répartition		Compte de capital de l'AVS			Indice du taux de remplacement
	Total	Cotisations et recours	TVA 1)	Pouvoirs publics	Produits des placements	Total	Variation annuelle	Etat à la fin de l'année 2) 3)	en % des dépenses	(1980 = 100)	
2007	33 303	25 282	2 121	7 109	290	34 802	1 209	1 499	40 637	122	94.3
2008	33 898	26 337	2 206	7 099	-4 330	31 312	1 744	-2 586	38 051	112	92.7
2009	35 565	26 443	2 215	7 432	855	36 945	525	1 380	39 167	110	93.6
2010	36 052	26 143	2 190	7 531	656	36 520	- 188	468	34 397	95	92.0
2011	37 001	26 347	2 207	7 715	842	37 111	- 732	110	33 999	92	93.2
2012	37 178	26 554	2 225	7 748	831	37 358	- 651	180	33 677	91	91.5
2013	38 629	26 747	2 241	8 034	800	37 822	-1 607	- 807	32 373	84	92.9
2014	38 757	26 931	2 257	8 061	758	38 007	-1 508	- 750	31 145	80	91.2
2015	40 255	27 095	2 271	8 356	694	38 416	-2 533	-1 839	28 846	72	92.8
2016	40 250	27 222	2 281	8 357	619	38 479	-2 390	-1 771	26 648	66	91.1
2017	41 498	27 317	2 289	8 603	524	38 733	-3 289	-2 765	23 489	57	92.2
2018	41 463	27 383	2 295	8 598	419	38 695	-3 187	-2 768	20 374	49	90.5
2019	42 866	27 410	2 297	8 873	289	38 869	-4 286	-3 997	16 075	38	91.9
2020	42 871	27 441	2 300	8 876	143	38 760	-4 254	-4 111	11 726	27	90.2
2021	44 344	27 452	2 301	9 166	- 32	38 887	-5 425	-5 457	6 096	14	91.5
2022	44 399	27 455	2 301	9 179	- 224	38 711	-5 464	-5 688	318	1	89.8
2023	46 053	27 427	2 299	9 504	- 451	38 779	-6 823	-7 274	-6 960	- 15	91.3
2024	46 139	27 389	2 295	9 523	- 703	38 504	-6 932	-7 635	-14 492	- 31	89.6
2025	47 838	27 332	2 291	9 857	- 992	38 488	-8 358	-9 350	-23 627	- 49	91.1

Hypothèses concernant l'évolution économique en %:

Année	2008	2009	2010	à partir de 2011	
Indice des salaires (ISS)	2,2	1,7	0,9	1,9	1) 1,0 point (proportionnel) ; part de l'assurance 83 %, part de la Confédération 17 %
Changement structurel	0,2	0,1	0,1	0,1	2) 2007 : attribution à l'AVS de la part de la Confédération aux réserves d'or excédentaires de la Banque nationale (7,037 milliards de francs)
Renchérissement	2,0	0,7	0,8	1,5	3) 2010 : financement additionnel, transfert de 5 milliards de francs de l'AVS à l'AI

Adaptation des rentes tous les deux ans

OFAS / 7.1.2009

Budget de l'AVS

11^e révision de l'AVS selon le message du 21 décembre 2005

Scénario moyen

Décompte 2007 - scénario A-00-2005

Montants en millions de francs

aux prix de 2008

Année	Dépenses		Recettes				Résultat de répartition			Compte de capital de l'AVS			Indice du taux de remplacement (1980 = 100)	
	Régime en vigueur	11 ^e révision 4)	Total	Cotisations et recours	Cotisations 11 ^e révision 4)	TVA 1)	Pouvoirs publics	Produits des placements	Total	Variation annuelle	Etat à la fin de l'année 2) 3)	en % des dépenses		
2007	33 303	0	33 303	25 282	0	2 121	7 109	290	34 802	1 209	1 499	40 637	122	94.3
2008	33 978	0	33 978	26 419	0	2 206	7 115	-4 330	31 410	1 762	-2 568	38 069	112	92.7
2009	35 734	0	35 734	26 655	0	2 226	7 465	856	37 202	612	1 468	39 272	110	93.6
2010	36 314	0	36 314	26 614	134	2 222	7 582	663	37 215	238	901	34 934	96	92.0
2011	37 526	4	37 530	27 060	141	2 259	7 818	866	38 144	-252	614	35 032	93	93.2
2012	37 806	8	37 814	27 516	148	2 297	7 873	875	38 709	20	895	35 409	94	91.1
2013	39 548	12	39 559	27 963	155	2 335	8 218	867	39 538	-888	-21	34 865	88	92.5
2014	39 794	-56	39 738	28 408	-38	2 372	8 257	852	39 851	-739	113	34 462	87	90.4
2015	41 443	-339	41 105	28 838	-225	2 408	8 527	820	40 368	-1 557	-737	33 216	81	91.6
2016	41 563	-390	41 173	29 232	-215	2 441	8 544	784	40 786	-1 171	-387	32 338	79	89.6
2017	41 666	-486	41 181	29 592	-202	2 470	8 550	758	41 168	-770	-12	31 848	77	87.6
2018	44 220	-586	43 634	29 924	-201	2 498	9 033	706	41 960	-2 379	-1 673	29 704	68	90.7
2019	44 335	-604	43 731	30 211	-195	2 522	9 056	637	42 231	-2 137	-1 500	27 765	63	88.6
2020	44 481	-625	43 856	30 485	-193	2 545	9 085	575	42 497	-1 933	-1 358	25 996	59	86.7
2021	47 317	-689	46 629	30 740	-198	2 566	9 631	470	43 209	-3 890	-3 420	22 191	48	89.8
2022	47 529	-710	46 819	30 992	-191	2 587	9 672	343	43 403	-3 759	-3 416	18 447	39	87.8
2023	49 584	-758	48 826	31 219	-195	2 606	10 068	183	43 881	-5 127	-4 944	13 230	27	89.1
2024	49 838	-782	49 055	31 440	-190	2 624	10 117	5	43 996	-5 065	-5 060	7 974	16	87.1
2025	50 107	-801	49 306	31 641	-192	2 641	10 170	-175	44 085	-5 046	-5 221	2 636	5	85.2

Hypothèses concernant l'évolution économique en %:

Année	2008	2009	2010	à partir de 2011
Indice des salaires (ISS)	2,2	1,8	1,3	2,3
Changement structurel	0,2	0,2	0,2	0,2
Renchérissement	2,0	0,7	0,8	1,5
Adaptation des rentes	2007, 2009, 2011, 2013, 2015, 2018, 2021, 2023			

1) 1,0 point (proportionnel) ; part de l'assurance 83 %, part de la Confédération 17 %

2) 2007 : attribution à l'AVS de la part de la Confédération aux réserves d'or excédentaires de la Banque nationale (7,037 milliards de francs)

3) 2010 : financement additionnel, transfert de 5 milliards de francs de l'AVS à l'AI

4) 2010 : entrée en vigueur de la 11^e révision de l'AVS

et 2014 : relèvement de l'âge de la retraite chez les femmes à 65 ar

OFAS / 7.1.2009

Budget de l'AVS

11^e révision de l'AVS selon le message du 21 décembre 2005

Scénario haut

Décompte 2007 - scénario B-00-2005

Montants en millions de francs

aux prix de 2008

Année	Dépenses		Recettes				Résultat de répartition			Compte de capital de l'AVS			Indice du taux de remplacement (1980 = 100)	
	Régime en vigueur	11 ^e révision 4)	Total	Cotisations et recours	Cotisations 11 ^e révision 4)	TVA 1)	Pouvoirs publics	Produits des placements	Total	Variation annuelle	Etat à la fin de l'année 2) 3)	en % des dépenses		
2007	33 303	0	33 303	25 282	0	2 121	7 109	290	34 802	1 209	1 499	40 637	122	94.3
2008	34 014	0	34 014	26 505	0	2 206	7 122	-4 336	31 497	1 819	-2 517	38 120	112	92.7
2009	35 818	0	35 818	26 821	0	2 232	7 481	858	37 392	716	1 574	39 429	110	93.6
2010	36 451	0	36 451	26 993	134	2 247	7 609	671	37 654	532	1 203	35 392	97	91.8
2011	37 884	4	37 888	27 695	142	2 305	7 888	887	38 917	142	1 029	35 898	95	93.0
2012	38 228	8	38 235	28 419	149	2 366	7 955	913	39 802	654	1 567	36 935	97	90.6
2013	40 217	12	40 228	29 143	157	2 426	8 351	928	41 005	-151	777	37 166	92	91.9
2014	40 542	-57	40 486	29 868	-37	2 486	8 406	938	41 661	237	1 175	37 792	93	89.5
2015	42 458	-342	42 116	30 590	-228	2 546	8 731	932	42 571	-477	455	37 688	89	90.7
2016	42 670	-395	42 274	31 279	-218	2 604	8 768	929	43 362	159	1 088	38 219	90	88.4
2017	44 862	-516	44 346	31 935	-208	2 658	9 179	910	44 474	-782	128	37 782	85	90.1
2018	45 064	-588	44 476	32 561	-198	2 711	9 210	906	45 190	-192	714	37 937	85	87.7
2019	47 125	-632	46 493	33 144	-200	2 759	9 610	888	46 201	-1 180	-292	37 084	80	88.9
2020	47 388	-654	46 733	33 687	-196	2 805	9 663	866	46 825	-774	92	36 628	78	86.6
2021	47 695	-682	47 013	34 217	-194	2 849	9 724	857	47 453	-417	440	36 527	78	84.3
2022	51 264	-752	50 512	34 755	-199	2 894	10 414	803	48 667	-2 648	-1 845	34 142	68	87.7
2023	51 620	-772	50 848	35 276	-193	2 937	10 487	726	49 233	-2 341	-1 615	32 022	63	85.4
2024	52 007	-797	51 210	35 799	-191	2 980	10 564	658	49 810	-2 058	-1 400	30 149	59	83.2
2025	55 904	-873	55 030	36 305	-200	3 022	11 317	536	50 980	-4 586	-4 050	25 653	47	86.4

Hypothèses concernant l'évolution économique en %:

Année	2008	2009	2010	à partir de 2011
Indice des salaires (ISS)	2,2	2,0	1,7	2,7
Changement structurel	0,2	0,3	0,3	0,3
Renchérissement	2,0	0,7	0,8	1,5
Adaptation des rentes	2007, 2009, 2011, 2013, 2015, 2017, 2019, 2022, 2025			

1) 1,0 point (proportionnel) ; part de l'assurance 83 %, part de la Confédération 17 %

2) 2007 : attribution à l'AVS de la part de la Confédération aux réserves d'or excédentaires de la Banque nationale (7,037 milliards de francs)

3) 2010 : financement additionnel, transfert de 5 milliards de francs de l'AVS à l'AI

4) 2010 : entrée en vigueur de la 11^e révision de l'AVS

et 2014 : relèvement de l'âge de la retraite chez les femmes à 65 ar

OFAS / 7.1.2009

Budget de l'AVS

11^e révision de l'AVS selon le message du 21 décembre 2005

Scénario bas

Décompte 2007 - scénario C-00-2005

Montants en millions de francs

aux prix de 2008

Année	Dépenses		Recettes				Résultat de répartition			Compte de capital de l'AVS			Indice du taux de remplacement (1980 = 100)	
	Régime en vigueur	11 ^e révision 4)	Total	Cotisations et recours	Cotisations 11 ^e révision 4)	TVA 1)	Pouvoirs publics	Produits des placements	Total	Variation annuelle	Etat à la fin de l'année 2) 3)	en % des dépenses		
2007	33 303	0	33 303	25 282	0	2 121	7 109	290	34 802	1 209	1 499	40 637	122	94.3
2008	33 898	0	33 898	26 337	0	2 206	7 099	-4 330	31 312	1 744	-2 586	38 051	112	92.7
2009	35 565	0	35 565	26 443	0	2 215	7 432	855	36 945	525	1 380	39 167	110	93.6
2010	36 052	0	36 052	26 143	134	2 190	7 531	657	36 655	- 54	603	34 532	96	92.0
2011	37 001	4	37 005	26 347	140	2 207	7 715	849	37 258	- 596	253	34 275	93	93.2
2012	37 178	8	37 185	26 554	147	2 225	7 750	843	37 519	- 509	334	34 103	92	91.5
2013	38 629	11	38 640	26 747	153	2 241	8 036	817	37 994	-1 463	- 646	32 953	85	92.9
2014	38 757	- 56	38 701	26 931	- 36	2 257	8 050	778	37 980	-1 499	- 721	31 745	82	91.2
2015	38 822	- 320	38 502	27 095	- 219	2 271	8 013	742	37 902	-1 342	- 600	30 675	80	89.5
2016	40 886	- 388	40 498	27 222	- 217	2 281	8 405	674	38 365	-2 807	-2 133	28 089	69	92.5
2017	40 862	- 481	40 380	27 316	- 199	2 289	8 384	590	38 380	-2 590	-2 000	25 674	64	90.8
2018	40 828	- 548	40 280	27 383	- 193	2 295	8 367	512	38 364	-2 428	-1 916	23 378	58	89.1
2019	42 866	- 593	42 273	27 410	- 196	2 297	8 757	400	38 668	-4 005	-3 605	19 427	46	91.9
2020	42 871	- 611	42 259	27 441	- 190	2 300	8 757	266	38 574	-3 952	-3 686	15 454	37	90.2
2021	44 344	- 656	43 688	27 452	- 192	2 301	9 038	106	38 705	-5 089	-4 983	10 242	23	91.5
2022	44 399	- 675	43 724	27 455	- 187	2 301	9 047	- 72	38 544	-5 109	-5 181	4 910	11	89.8
2023	44 459	- 690	43 769	27 427	- 187	2 299	9 058	- 255	38 342	-5 172	-5 427	- 589	- 1	88.1
2024	46 936	- 749	46 187	27 389	- 192	2 295	9 533	- 487	38 538	-7 162	-7 649	-8 230	- 18	91.2
2025	47 038	- 765	46 273	27 332	- 187	2 291	9 551	- 751	38 236	-7 287	-8 038	-16 147	- 35	89.5

Hypothèses concernant l'évolution économique en %:

Année	2008	2009	2010	à partir de 2011
Indice des salaires (ISS)	2,2	1,7	0,9	1,9
Changement structurel	0,2	0,1	0,1	0,1
Renchérissement	2,0	0,7	0,8	1,5
Adaptation des rentes	2007, 2009, 2011, 2013, 2016, 2019, 2021, 2024			

1) 1,0 point (proportionnel) ; part de l'assurance 83 %, part de la Confédération 17 %

2) 2007 : attribution à l'AVS de la part de la Confédération aux réserves d'or excédentaires de la Banque nationale (7,037 milliards de francs)

3) 2010 : financement additionnel, transfert de 5 milliards de francs de l'AVS à l'AI

4) 2010 : entrée en vigueur de la 11^e révision de l'AVS

et 2014 : relèvement de l'âge de la retraite chez les femmes à 65 ar

OFAS / 7.1.2009

Budget de l'AVS

11^e révision de l'AVS selon le Conseil national du 19 mars 2008

Scénario moyen

Décompte 2007 - scénario A-00-2005

Montants en millions de francs

aux prix de 2008

Année	Dépenses		Recettes						Résultat de répartition	Compte de capital de l'AVS			Indice du taux de remplacement (1980 = 100)	
	Régime en vigueur	11 ^e révision 4)	Total	Cotisations et recours	Cotisations 11 ^e révision 4)	TVA 1)	Pouvoirs publics	Produits des placements		Total	Variation annuelle	Etat à la fin de l'année 2) 3)		en % des dépenses
2007	33 303	0	33 303	25 282	0	2 121	7 109	290	34 802	1 209	1 499	40 637	122	94.3
2008	33 978	0	33 978	26 419	0	2 206	7 115	-4 330	31 410	1 762	-2 568	38 069	112	92.7
2009	35 734	0	35 734	26 655	0	2 226	7 465	856	37 202	612	1 468	39 272	110	93.6
2010	36 314	22	36 336	26 614	134	2 222	7 587	663	37 220	221	884	34 917	96	92.0
2011	37 526	55	37 581	27 060	141	2 259	7 828	865	38 153	-293	572	34 973	93	93.2
2012	37 806	82	37 889	27 516	148	2 297	7 887	872	38 720	-41	831	35 287	93	91.1
2013	39 548	99	39 647	27 963	155	2 335	8 235	861	39 549	-959	-98	34 668	87	92.5
2014	39 794	56	39 850	28 408	146	2 372	8 279	846	40 051	-645	201	34 356	86	90.4
2015	41 443	-186	41 257	28 838	170	2 408	8 557	820	40 793	-1 284	-464	33 384	81	91.6
2016	41 563	-189	41 373	29 232	174	2 441	8 583	793	41 223	-943	-150	32 740	79	89.6
2017	41 666	-209	41 457	29 592	179	2 470	8 604	773	41 618	-612	161	32 417	78	87.6
2018	44 220	-261	43 959	29 924	186	2 498	9 097	726	42 431	-2 254	-1 528	30 410	69	90.7
2019	44 335	-353	43 982	30 211	196	2 522	9 106	663	42 698	-1 947	-1 284	28 676	65	88.6
2020	44 481	-424	44 057	30 485	207	2 545	9 124	609	42 970	-1 696	-1 087	27 165	62	86.7
2021	47 317	-465	46 852	30 740	209	2 566	9 675	513	43 703	-3 662	-3 149	23 615	50	89.8
2022	47 529	-478	47 051	30 992	211	2 587	9 718	394	43 902	-3 543	-3 149	20 117	43	87.8
2023	49 584	-509	49 074	31 219	214	2 606	10 117	243	44 399	-4 918	-4 675	15 145	31	89.1
2024	49 838	-527	49 311	31 440	216	2 624	10 167	73	44 520	-4 864	-4 791	10 130	21	87.1
2025	50 107	-540	49 567	31 641	218	2 641	10 221	-99	44 622	-4 846	-4 945	5 035	10	85.2

Hypothèses concernant l'évolution économique en %:

Année	2008	2009	2010	à partir de 2011
Indice des salaires (ISS)	2,2	1,8	1,3	2,3
Changement structurel	0,2	0,2	0,2	0,2
Renchérissement	2,0	0,7	0,8	1,5

Adaptation des rentes: 2007, 2009, 2011, 2013, 2015, 2018, 2021, 2023

1) 1,0 point (proportionnel) ; part de l'assurance 83 %, part de la Confédération 17 %

2) 2007 : attribution à l'AVS de la part de la Confédération aux réserves d'or excédentaires de la Banque nationale (7,037 milliards de francs)

3) 2010 : financement additionnel, transfert de 5 milliards de francs de l'AVS à l'AI

4) 2010 : entrée en vigueur de la 11^e révision de l'AVS

et 2014 : relèvement de l'âge de la retraite chez les femmes à 65 ans

OFAS / 7.1.2009

Budget de l'AVS

11^e révision de l'AVS selon le Conseil national du 19 mars 2008

Scénario haut

Décompte 2007 - scénario B-00-2005

Montants en millions de francs

aux prix de 2008

Année	Dépenses		Recettes						Résultat	Compte de capital de l'AVS			Indice du taux de remplacement (1980 = 100)	
	Régime en vigueur	11 ^e révision 4)	Total	Cotisations et recours	Cotisations 11 ^e révision 4)	TVA 1)	Pouvoirs publics	Produits des placements	Total	Variation annuelle	Etat à la fin de l'année 2) 3)	en % des dépenses		
2007	33 303	0	33 303	25 282	0	2 121	7 109	290	34 802	1 209	1 499	40 637	122	94.3
2008	34 014	0	34 014	26 505	0	2 206	7 122	-4 336	31 497	1 819	-2 517	38 120	112	92.7
2009	35 818	0	35 818	26 821	0	2 232	7 481	858	37 392	716	1 574	39 429	110	93.6
2010	36 451	22	36 473	26 993	134	2 247	7 614	671	37 659	515	1 186	35 375	97	91.8
2011	37 884	55	37 939	27 695	142	2 305	7 898	886	38 926	101	987	35 839	94	93.0
2012	38 228	83	38 311	28 419	149	2 366	7 970	910	39 814	593	1 503	36 812	96	90.6
2013	40 217	101	40 318	29 143	157	2 426	8 368	922	41 016	-224	698	36 966	92	91.9
2014	40 542	59	40 601	29 868	148	2 486	8 429	932	41 863	330	1 262	37 682	93	89.5
2015	42 458	-186	42 272	30 590	173	2 546	8 761	932	43 002	-202	730	37 855	90	90.7
2016	42 670	-190	42 479	31 279	177	2 604	8 808	938	43 806	389	1 327	38 622	91	88.4
2017	44 862	-220	44 642	31 935	183	2 658	9 237	925	44 938	-629	296	38 347	86	90.1
2018	45 064	-258	44 806	32 561	191	2 711	9 275	926	45 664	-68	858	38 638	86	87.7
2019	47 125	-365	46 760	33 144	204	2 759	9 663	914	46 684	-990	-76	37 991	81	88.9
2020	47 388	-440	46 947	33 687	214	2 805	9 705	900	47 311	-536	364	37 793	80	86.6
2021	47 695	-457	47 238	34 217	219	2 849	9 768	900	47 953	-185	715	37 949	80	84.3
2022	51 264	-501	50 763	34 755	221	2 894	10 463	854	49 187	-2 430	-1 576	35 812	71	87.7
2023	51 620	-513	51 107	35 276	224	2 937	10 537	786	49 760	-2 133	-1 347	33 936	66	85.4
2024	52 007	-532	51 476	35 799	229	2 980	10 615	726	50 349	-1 853	-1 127	32 308	63	83.2
2025	55 904	-583	55 321	36 305	231	3 022	11 374	612	51 544	-4 389	-3 777	28 054	51	86.4

Hypothèses concernant l'évolution économique en %:

Année	2008	2009	2010	à partir de 2011
Indice des salaires (ISS)	2,2	2,0	1,7	2,7
Changement structurel	0,2	0,3	0,3	0,3
Renchérissement	2,0	0,7	0,8	1,5
Adaptation des rentes	2007, 2009, 2011, 2013, 2015, 2017, 2019, 2022, 2025			

1) 1,0 point (proportionnel) ; part de l'assurance 83 %, part de la Confédération 17 %

2) 2007 : attribution à l'AVS de la part de la Confédération aux réserves d'or excédentaires de la Banque nationale (7,037 milliards de francs)

3) 2010 : financement additionnel, transfert de 5 milliards de francs de l'AVS à l'AI

4) 2010 : entrée en vigueur de la 11^e révision de l'AVS

et 2014 : relèvement de l'âge de la retraite chez les femmes à 65 ans

OFAS / 7.1.2009

Budget de l'AVS

11^e révision de l'AVS selon le Conseil national du 19 mars 2008

Scénario bas

Décompte 2007 - scénario C-00-2005

Montants en millions de francs

aux prix de 2008

Année	Dépenses		Recettes						Résultat de répartition	Compte de capital de l'AVS			Indice du taux de remplacement (1980 = 100)	
	Régime en vigueur	11 ^e révision 4)	Total	Cotisations et recours	Cotisations 11 ^e révision 4)	TVA 1)	Pouvoirs publics	Produits des placements		Total	Variation annuelle	Etat à la fin de l'année 2) 3)		en % des dépenses
2007	33 303	0	33 303	25 282	0	2 121	7 109	290	34 802	1 209	1 499	40 637	122	94.3
2008	33 898	0	33 898	26 337	0	2 206	7 099	-4 330	31 312	1 744	-2 586	38 051	112	92.7
2009	35 565	0	35 565	26 443	0	2 215	7 432	855	36 945	525	1 380	39 167	110	93.6
2010	36 052	22	36 074	26 143	134	2 190	7 536	657	36 660	- 71	586	34 515	96	92.0
2011	37 001	54	37 055	26 347	140	2 207	7 725	848	37 267	- 636	212	34 216	92	93.2
2012	37 178	81	37 258	26 554	147	2 225	7 764	840	37 530	- 568	272	33 983	91	91.5
2013	38 629	97	38 726	26 747	153	2 241	8 053	811	38 005	-1 532	- 721	32 759	85	92.9
2014	38 757	55	38 812	26 931	145	2 257	8 072	773	38 178	-1 407	- 634	31 640	82	91.2
2015	38 822	- 178	38 644	27 095	166	2 271	8 041	742	38 315	-1 071	- 329	30 844	80	89.5
2016	40 886	- 191	40 696	27 222	170	2 281	8 444	682	38 799	-2 579	-1 897	28 491	70	92.5
2017	40 862	- 210	40 652	27 316	173	2 289	8 437	605	38 820	-2 437	-1 832	26 238	65	90.8
2018	40 828	- 246	40 582	27 383	180	2 295	8 426	532	38 816	-2 298	-1 766	24 085	59	89.1
2019	42 866	- 348	42 518	27 410	190	2 297	8 805	426	39 128	-3 816	-3 390	20 339	48	91.9
2020	42 871	- 418	42 453	27 441	199	2 300	8 795	301	39 036	-3 718	-3 417	16 621	39	90.2
2021	44 344	- 447	43 897	27 452	200	2 301	9 079	148	39 180	-4 865	-4 717	11 658	27	91.5
2022	44 399	- 458	43 941	27 455	201	2 301	9 089	- 21	39 025	-4 895	-4 916	6 570	15	89.8
2023	44 459	- 468	43 991	27 427	203	2 299	9 101	- 196	38 834	-4 961	-5 157	1 316	3	88.1
2024	46 936	- 510	46 426	27 389	204	2 295	9 579	- 420	39 047	-6 959	-7 379	-6 082	- 13	91.2
2025	47 038	- 521	46 518	27 332	206	2 291	9 599	- 675	38 753	-7 090	-7 765	-13 758	- 30	89.5

Hypothèses concernant l'évolution économique en %:

Année	2008	2009	2010 à partir de 2011	
Indice des salaires (ISS)	2,2	1,7	0,9	1,9
Changement structurel	0,2	0,1	0,1	0,1
Renchérissement	2,0	0,7	0,8	1,5
Adaptation des rentes	2007, 2009, 2011, 2013, 2016, 2019, 2021, 2024			

1) 1,0 point (proportionnel) ; part de l'assurance 83 %, part de la Confédération 17 %

2) 2007 : attribution à l'AVS de la part de la Confédération aux réserves d'or excédentaires de la Banque nationale (7,037 milliards de francs)

3) 2010 : financement additionnel, transfert de 5 milliards de francs de l'AVS à l'AI

4) 2010 : entrée en vigueur de la 11^e révision de l'AVS

et 2014 : relèvement de l'âge de la retraite chez les femmes à 65 ans

OFAS / 7.1.2009

Teneur du postulat

Po 07.3396 Schelbert Louis du 20 juin 2007 AVS. Chiffres actualisés

Le Conseil fédéral est chargé de remettre aux Chambres fédérales, à propos des objets pendants ou en cours concernant l'AVS, des rapports complémentaires tenant compte des changements objectifs intervenus dans les conditions de financement de l'AVS et faisant des pronostics plus réalistes que dans le cadre de la 11^e révision de l'AVS.

Développement

Les avoirs du Fonds AVS se montaient à quelque 32,1 milliards de francs à fin 2006, soit près de 20 milliards de plus que ne le prévoyait le message relatif à la 11^e révision de l'AVS. Les calculs à l'appui de ce message se fondaient sur le compte d'exploitation 1998 ; ils avaient surestimé les dépenses et sous-estimé les recettes. Dans deux domaines, les résultats s'écartent considérablement des sombres pronostics du message : d'une part, les dépenses à la charge de l'assurance ont été globalement inférieures de 7,4 milliards de francs aux prévisions ; d'autre part, les cotisations des assurés ont été supérieures de 10,0 milliards de francs. Par ailleurs, le produit des placements et celui des maisons de jeu ont aussi contribué à la nette amélioration du résultat global.

Concrètement, les incidences de la 10^e révision de l'AVS, notamment la proportion de bénéficiaires d'une rente anticipée, ont été surestimées. A l'inverse, les allègements dus aux accords bilatéraux se sont révélés plus importants que prévu. La sous-estimation du montant des cotisations s'explique par le fait que la croissance économique a été bien plus marquée que prévu. Le nombre de personnes actives en Suisse a aussi progressé plus qu'on ne le pensait.

Une forte reprise de la croissance ne peut qu'influer favorablement sur l'avenir de l'AVS. Les pronostics économiques étant toujours au beau fixe, cette tendance devrait encore s'accroître ces prochains temps. Il en résultera une nouvelle embellie pour le compte de l'AVS. Le moment est donc venu de regarder les choses telles qu'elles sont.

Autrefois uniquement pessimistes, les estimations précitées sont aujourd'hui objectivement erronées, et elles empêchent de mener une politique AVS adéquate. On discute actuellement de l'initiative populaire fédérale « pour un âge de l'AVS flexible » et d'une nouvelle version de la 11^e révision de l'AVS. Les deux objets revêtent une grande importance pour la population. Pour être à même de mener une politique sérieuse, il faut toutefois pouvoir se fonder sur des données fiables. Ces dernières doivent aussi être à la disposition des Chambres fédérales.

Réponse du Conseil fédéral du 5 septembre 2007

Les membres de la commission d'examen préalable sont systématiquement informés sur la situation financière du moment de l'AVS. Les budgets à long terme sont basés sur les données démographiques et économiques retenues par la Commission fédérale AVS/AI le 16 novembre 2006 et ils sont régulièrement adaptés en fonction des résultats effectifs. Le Conseil fédéral est prêt à élaborer un rapport comportant les budgets actuels de l'AVS et une explication des bases de calcul.

Déclaration du Conseil fédéral du 5 septembre 2007

Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.